

BE_ZIVILSTRAF BK 2018 41 vom 28. Dezember 2017

BE Obergericht, 2017-12-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/be_zivilstraf_BK_2018_41

FR: BE_ZIVILSTRAF BK 2018 41 du 28 décembre 2017

IT: BE_ZIVILSTRAF BK 2018 41 del 28 dicembre 2017

Regeste

classement partiel (indemnités) | Einstellung/Nichtanhandnahme

Erwägungen

E. 1.1

Une procédure pénale a été ouverte contre A. _____ à la suite de la dénonciation déposée contre lui par C. _____ en date du 9 juin 2016 qui lui reprochait notamment d'avoir, en tant que responsable de la gestion des forêts de la commune, privilégié à plusieurs reprises ses propres intérêts, respectivement ceux de son entreprise de bois, dont il était le seul associé, au détriment de la collectivité publique.

E. 1.2

Par ordonnance du 28 décembre 2017, le Ministère public, Région Jura bernois- Seeland (ci-après : Ministère public),

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.